

COMMUNAUTE RWANDAISE
DE FRANCE
61, rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
France

Paris, la veille de Noël 1990

A Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II
Cité du Vatican
ROME

Trés Saint Père,

C'est au nom de l'Evangile que vous vous êtes fait le défenseur des droits de l'Homme, bafoués malheureusement dans de très nombreuses régions du monde.

S'agissant de notre pays, le Rwanda, nous savons que plusieurs sources bien informées vous ont fait part du mépris des droits élémentaires de l'homme par le régime militaire en place à Kigali depuis 1973. Nous avons salué votre appel pressant, lors de votre visite en septembre dernier, à la réconciliation nationale dans un des pays les plus christiannisés d'Afrique. Nous avons été réconfortés par votre position sur le problème des réfugiés: le Rwanda en compte près de 2 millions. Malheureusement, l'appel n'a pas encore été entendu par tous les (premiers) intéressés.

En effet, prenant comme prétexte la guerre fratricide qui déchire le pays depuis trois mois, le gouvernement rwandais a procédé à l'arrestation de milliers d'innocents. Et ces arrestations continuent aujourd'hui: il s'agit principalement de civils (des hommes, des femmes et des enfants, parfois des couples..) mais aussi de militaires et de prêtres ou de religieux au service de l'Eglise depuis de nombreuses années.. Nous ignorons le nombre exact de ces détenus. Nous ne savons pas combien d'entre eux sont morts suite aux traitements inhumains et cruels qui leur ont été infligés et aux maladies (dysenterie, choléra...) non soignées. Mais notre inquiétude est très grande et justifiée.

Nous avons appris avec stupéfaction que le gouvernement rwandais avait proposé un marché sinistre aux opposants armés du Front patriotique rwandais: que ceux-ci déposent les armes et tous les détenus "politiques" seraient libérés immédiatement. La proposition a manifestement été repoussée. Et nous venons d'apprendre, de la part des autorités de Kigali, que 1566 de ces personnes arbitrairement arrêtées vont être, à partir du 28 décembre 1990, déférées devant une juridiction exceptionnelle: la Cour de sûreté de l'Etat. Et comme le Ministre de la justice rwandais l'a annoncé, seuls des avocats rwandais pourront assurer la défense des accusés. Mais sont-ils à même de le faire en toute indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et de ses

../..

pressions? L'on sait qu'il n'existe pas de barreau rwandais. Dès lors comment les 1566, répartis sur le territoire national, pourront-ils être défendus valablement et individuellement? En tout état de cause, il n'existe au Rwanda qu'une centaine d'avocats, dont la moitié est composée d'avocats d'affaires et l'autre moitié d'anciens fonctionnaires de la police judiciaire sans oublier que certains des avocats figurent parmi les personnes arrêtées.

A la veille de ce qui est une des plus grandes fêtes chrétiennes, nous ne pouvions pas ne pas crier notre très grande inquiétude en la confiant à Votre prière. Notre association est composée de Rwandais (es) et d'amis (es) du Rwanda résidant en France. Nous ne pouvons pas rester indifférents face à la souffrance de ces Innocents des temps modernes, de celle de leurs enfants ou de leurs parents et de leurs proches: là où ils sont au Rwanda, ils ne peuvent ni n'osent s'adresser à Votre Sainteté. Tous sont des chrétiens, des fils ou des filles de l'Eglise. Nous savons que vous ne les oublierez pas lors de votre traditionnel message de Noël. Beaucoup d'entre eux ont quelque peu perdu confiance dans l'Eglise du pays: ils la considèrent - à tort ou à raison - comme étant depuis longtemps "prisonnière" du pouvoir politique. Ils attendent beaucoup de l'Eglise Universelle et de Vous, très Saint Père. C'est ce cadeau de Noël que la Communauté rwandaise de France prend la liberté de vous demander au nom de ses frères et soeurs dans la détresse.

Nous vous demandons de faire tout ce qui est en Votre pouvoir afin que le gouvernement rwandais libère les très nombreuses personnes (hommes, femmes et enfants) détenues sans qu'aucune charge sérieuse ne pèse sur elles. Faites tout pour que ce procès inique décidé par les autorités de Kigali n'ait pas lieu: la peine de mort plane sur les têtes de personnes arrêtées sans preuves formelles hormis celles alléguées par les services de sécurité et les autorités de Kigali.

En souhaitant que la "grande lumière" de Noël se lève sur tous les peuples du monde et sur le peuple rwandais tout entier, nous vous prions d'agréer, très Saint Père, l'hommage de nos sentiments filiaux.

POUR L'ASSOCIATION COMMUNAUTE RWANDAISE
DE FRANCE

Augustin GATERA
Vice-Président

André TWAHIRWA
Secrétaire général